



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 janvier 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 janvier 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à M. SBRAGGIA, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme FELICIAGGI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme NADAL, Mme MASSEI à Mme FALCHI, M. CHAREYRE à Mme OTTAVY, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190128-2019\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 28 janvier 2019**

**Délibération N°2019/01**

**Demande de financement dans le cadre du projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville : Musée Napoléonien.**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de son développement culturel et touristique, (la ville a été labellisée ville d'art et d'histoire en 2012) la ville d'AJACCIO a pour projet le réaménagement de l'hôtel de ville pour le redéploiement du musée napoléonien et la rénovation des bureaux des élus, de son administration, de la salle du conseil et d'une salle d'apparat.

La municipalité souhaite redonner à Ajaccio son image de Cité impériale, favorisant les itinéraires de visite patrimoniale en extérieur, renforcer et développer l'offre muséal à l'appui de l'extension du musée napoléonien dans la mairie en complément du musée Fesch .  
Exception faite de Paris, aucune cité napoléonienne ne possède un tel patrimoine : musées, lieux de mémoire, statuaire publique, sépultures, ensembles urbain et architectural, patrimoine immatériel...

La spécificité de ce territoire s'articule plus particulièrement autour de trois musées dédiés à la mémoire napoléonienne : Le Palais Fesch-musée des Beaux-arts, le salon Napoléonien de l'Hôtel de Ville (futur Palais Bonaparte-musée Napoléon) et le musée national de la Maison Bonaparte.  
**L'enjeu pour la Ville d' Ajaccio est donc d'impulser une véritable attractivité vectrice de développement économique, social et culturel, grâce à cette exceptionnelle richesse culturelle et patrimoniale dont les deux atouts majeurs à valoriser sont :**

- Ajaccio est le berceau de Napoléon
- Ajaccio possède une des plus belles collections de portraits de la famille impériale

Le bâtiment de l'hôtel de ville est constitué de trois parties dont la dernière transformation date de 1991 par l'architecte Pinelli :

- La Maison carrée
- La cour intérieure
- La Halle aux poissons

La surface de plancher totale existante est de l'ordre de 2836 m<sup>2</sup> pour 2131 m<sup>2</sup> de surface utile.

La réorganisation des unités fonctionnelles dans l'ensemble du bâtiment a été arrêtée dans l'étude préalable de pré programmation dont les objectifs étaient les suivants :

### Dans la maison carrée

Rdc double hauteur : Accueil du musée

entresol : Bureaux de la mairie

R+1 : Musée dont l'escalier d'honneur et le salon napoléonien sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des MH

R+ 2 : Bureaux du maire et des élus, Cabinet du maire et Direction Générale des Services, Salle du conseil municipal

L'aile Nord sur le square Campinchi est destinée majoritairement aux circulations verticales différenciées selon les deux entités

### Cour intérieure

Rdc : passage entre les deux espaces publics et entrée principale aux deux entités mairie et musée (démolition de l'escalier côté square Campinchi)

Dans son volume toute hauteur des passerelles entre les niveaux de la Maison carrée et Halle et au Rdc un accès côté haie sont à prévoir.

### Halle aux poissons

Rdc double hauteur : destiné à une salle d'apparat mutualisée entre les deux entités pour des manifestations culturelles et événementielles, pour les élections ainsi comme lieu de réception

Entresol : Mezzanine : supprimée

R+1 : extension du musée

R+2 : maintien de la salle du conseil à rénover après mise en conformité

Dans ce cadre, une mission de programmation et d'assistance à Maitrise d'ouvrage a été confiée à un groupement d'entreprises (Isabelle Crosnier, CJ Consultant, Antoine Denize, Ingénia BTP) pour la réalisation des diagnostics technique, réglementaire et patrimonial du bâtiment sur la base des intentions du préprogramme, la rédaction du programme architectural, technique et fonctionnel détaillé et l'estimation prévisionnelle des travaux du projet de rénovation de l'Hôtel de ville et musée y compris la muséographie.

A la suite du rendu des diagnostics, trois scénarii ont été proposés au Comité du pilotage du 23 octobre 2018, qui a souhaité que soit pris en compte différentes remarques.

Un scénario 4 a donc été recomposé permettant de répondre totalement aux attentes formulées et au cahier des charges initial, notamment avec la prise en compte d'une entrée et sortie par le hall d'honneur, la création d'une salle d'apparat majestueuse, la mise aux normes de la salle du conseil municipal,...

### **Scénario recomposé :**



**Tableau des surfaces :**

ENTITÉS	SU
<b>HÔTEL DE VILLE</b>	<b>1 188 m<sup>2</sup></b>
Accueil du public & rencontres	583 m <sup>2</sup>
Cabinet du Maire	339 m <sup>2</sup>
Directions	238 m <sup>2</sup>
Maintenance & entretien	28 m <sup>2</sup>
<i>Stationnements</i> 6 places dont 1 handicapé	
<b>MUSÉE</b>	<b>924 m<sup>2</sup></b>
ACCUEIL	247 m <sup>2</sup>
EXPOSITION PERMANENTE	637 m <sup>2</sup>
LOCAUX DU PERSONNEL	40 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SU</b>	<b>2 112 m<sup>2</sup></b>

L'AMO programmiste a également affiné les tranches de travaux dans ce phasage et envisagé les moyens à mettre en œuvre pour la continuité du fonctionnement des activités maintenues sur place.



**Enfin, le coût global du projet a été estimé à 10,450 M€HT se décomposant comme suit :**

**Travaux : 6 427 000 € dont :**

- 550 000 € installations de chantier
- 2 698 000 € pour l'aménagement de la maison carrée
- 264 000 € cour anglaise
- 1 945 000 € Halle aux poissons
- 271 000 € abords
- 402 000 € démolitions
- 269 000 € signalétique et sécurité
- 28 000 € Gestion technique centralisée

**Muséographie : 1 222 000 €**

**Installation des œuvres : 175 000 €**

**Frais annexes (études, MOE, provisions pour aléas ...) : 2 626 000 €**

A ce titre,

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le scénario d'aménagement proposé.

**D'autoriser Monsieur Le Maire à :**

- à poursuivre les études,
- solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées,
- à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

**De dire** que les crédits nécessaires à la poursuite des études seront inscrits sur les budgets 2019 et 2020.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2019,

**APPROUVE**

**Par 40 voix pour et**

**2 abstentions (Mme Grimaldi d'Esdra, M. Leonetti)**

Le scénario d'aménagement proposé.

**AUTORISE Monsieur le MAIRE**

- . A poursuivre les études
- . A solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées.
- . A signer tous les actes et documents relatifs à ce projet

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la poursuite des études seront inscrits sur les budgets 2019 et 2020.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**